

**Le jeudi 9 février 2017**

**de 12 h 25 à 12 h 50**

**Pavillon Marguerite-d'Youville, salle 4113**

2375, chemin de la Côte-S<sup>t</sup>e-Catherine, Montréal (Québec)

**Comparaison des mesures législatives de prévention en santé et  
sécurité au travail au sein de cinq juridictions :  
le Québec, la France, le Brésil, le Danemark et la Finlande**

Conférencière: Mathilde Dugrand, étudiante à la maîtrise (stage)

Directrice académique : Audrey Smargiassi, professeure au département

Responsable de stage : Susan Stock, INSPQ

## **Résumé**

Le gouvernement du Québec a pour projet de réformer prochainement sa loi cadre visant la prévention des lésions professionnelles. L'objectif de ce travail est de s'interroger sur les enjeux clés des régimes au Québec, en France, au Brésil, au Danemark et en Finlande.

Notre méthodologie consiste à identifier puis analyser les lois sur la santé et sécurité au travail dans ces juridictions. Des spécialistes en santé au travail dans les pays étudiés ont été contactés. Des réunions ont eu lieu avec les membres d'un comité d'experts composé entre autres de professionnels et médecins de l'INSPQ, juristes en droit de la santé au travail. Des recherches sur les sites internet gouvernementaux et une revue de littérature via Medline sur les législations et leur évaluation ont abouti à une classification comparative des mesures légales de prévention.

Cette classification a permis de dégager cinq thèmes dans lesquels les similitudes et différences entre les mesures de prévention sont examinées : gouvernance, couverture, droits et obligations des travailleurs et employeurs, représentation du personnel, services de santé au travail. L'un des résultats majeurs porte sur la notion de sectorisation des entreprises en fonction de leur activité comme condition d'accès aux mécanismes de prévention. La tendance vise l'élargissement de la portée des lois de prévention en santé au travail.

En conclusion, un renforcement des leviers de prévention, un suivi plus adapté avec risques priorités pour tous les travailleurs semblent nécessaires. Cette étude comparative pourrait constituer un support de réflexion pour les travaux préparatoires à la réforme envisagée.